Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_32-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
31/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain arrivé à 20h15
CHAUVEL Anais

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie procuration à CHAUVEL Anais

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : DANILO Franck

2026-32 Désignation des représentants communaux au sein du Syndicat Mixte Des Vallons De Vilaine

Le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine est un espace de coopération territoriale permettant une mutualisation de moyens sur différentes thématiques et enjeux d'aménagement, en ouvrant avec ses collectivités, ses partenaires et ses habitants.

Le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine (article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales) s'organise autour de deux axes principaux :

Urbanisme et aménagement du territoire :

- Élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Conseil et assistance des collectivités (Conseil en Urbanisme Partagé) dans les domaines de l'urbanisme opérationnel, de la maîtrise foncière et du bâtimentaire ;
- Gestion du service Application des Droits des Sols (ADS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des collectivités qui en font la demande.

Développement local :

- Accompagnement des porteurs de projets et animation territoriale dans le cadre du programme européen LEADER ;
- Développement touristique au sein de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_32-DE

Le syndicat regroupe deux intercommunalités :

- Vallons de Haute-Bretagne Communauté ;
- Bretagne porte de Loire Communauté.

Ainsi, 52 élus siègent au sein du Comité syndical.

Le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine n'est pas un nouvel échelon de collectivité territoriale. C'est un espace de coopération entre des collectivités prêtes à travailler ensemble pour leur développement. Il remplit les missions qui lui sont confiées par les collectivités dans un esprit de mutualisation, de cohérence et de complémentarité. Cette coopération permet de mener une action commune dans des domaines d'intervention diversifiés et évolutifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De désigner** les représentants communaux ci-après auprès du SM Pays des Vallons de Vilaine pour le mandat à venir.
  - **Titulaire : Franck DANILO**
  - **Suppléant : Jean-Pierre FEVRIER**
- **D'autoriser** M le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Franck DANILO